

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 mai 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 416

présenté par  
M. Mariani, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 18**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 de cet article :

« II. – La carte de séjour dont la délivrance est prévue au I est également délivrée à l'enfant entré mineur (le reste sans changement) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.